



Volet B

# Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



\*21013673\*

Déposé au greffe du  
tribunal de l'entreprise de Liège,  
division Arlon, le 22.01.2021  
~~10/11/2020~~  
Greffe

N° d'entreprise : 0446 937 101

Nom

(en entier) : IMMO COMMERCE

(en abrégé) :

Forme légale : Société en commandite Simple

Adresse complète du siège : Rue de l'Hydrion, 50, 6700 Arlon, Belgique

## Objet de l'acte : Transfert de siège social et changement de représentant permanent

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30.11.2020

Après échange de vues, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

### 1. Transfert de siège social

L'Assemblée décide de transférer le siège social au 1050 Bruxelles, Avenue Louise 343 avec effet immédiat.

### 2. Changement de représentant permanent et de siège social de MAG-REEN S.A. :

L'Assemblée prend note et décide de procéder à la publication de ce qui suit :

La Société a été informée par son gérant MAG-REEN S.A. :

- que l'actuel représentant permanent de ce dernier, Monsieur Arnaud Decrulle, agissant lui-même en tant que représentant permanent de la société Luxembourg Corporation Invest S.à r.l., a été remplacé par Monsieur Jean-Marie Bettinger, nommé également représentant permanent de Luxembourg Corporation Invest S.à r.l.

- que le siège social de MAG-REEN S.A. a été transféré au 1050 Bruxelles, Avenue Louise 343.

### 3. Délégation de pouvoir

L'Assemblée décide de donner procuration à la société W-CONSEIL S.à r.l., dont le siège social est situé au 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, représentée par Patrick Wilwert, à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin que tous les documents en relation avec les résolutions ci-dessus soient déposés et publiés auprès des autorités compétentes. Le mandataire peut faire au nom de la société toutes les déclarations et signer tous les documents nécessaires.

Toutes les décisions susmentionnées ont été prises séparément et à l'unanimité.

W-Conseil S.à r.l.

Représentée par Patrick WILWERT

Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 01/02/2021 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).